



ACTE n°01 / 04 du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011

ANNEXE

Tarification des Objets Confectionnés

Ateliers de mécanique automobile :

Le tarif horaire est de 15,00 € TTC. Il ne s'applique pas en cas d'exercice pédagogique.

Les pièces détachées nécessaires pour les réparations seront facturées aux clients au prix brut du fournisseur sans déduction de la remise éventuellement consentie par le fournisseur au lycée.

En ce qui concerne le dépannage, un forfait de 20,00 € TTC sera appliqué pour un dépannage dans l'agglomération montluçonnaise. Pour un dépannage hors agglomération, à ce forfait de 20,00 € TTC s'ajoutera une facturation de 0,20 € TTC du kilomètre. Les frais d'essence étant inclus dans ce tarif, mais les frais éventuels de péage étant facturés en supplément au coût réel.

Pour chaque objet confectionné un tarif de prise en charge de 3,00 € TTC sera appliqué.

Montant forfaitaire de 120 € pour le démantèlement des véhicules gaz (GPL et GNV).

Atelier de carrosserie Automobile :

Le tarif horaire est de 15,00 € TTC. Il ne s'applique pas en cas d'exercice pédagogique.

Les pièces détachées nécessaires pour les réparations seront facturées aux clients au prix brut du fournisseur sans déduction de la remise éventuellement consentie par le fournisseur au lycée.

Les différents ingrédients nécessaires (peinture, mastic, etc...) aux travaux de carrosserie seront facturés sur une base unitaire forfaitaire avec application du barème constructeur pour le nombre d'unités facturées à la somme de 18,00 € H.T. (21,53 € TTC).

Pour chaque objet confectionné un tarif de prise en charge de 3,00 € TTC sera appliqué.

Atelier TIST – Génie Energétique :

Le tarif horaire est de 15,00 € TTC. Il ne s'applique pas en cas d'exercice pédagogique.

Les pièces détachées nécessaires pour les réparations ou réalisations seront facturées aux clients au prix brut du fournisseur sans déduction de la remise éventuellement consentie par le fournisseur au lycée.

La pose d'éléments fabriqués par la section sera facturée au tarif horaire de 15,00 € TTC.

Pour chaque objet confectionné un tarif de prise en charge de 3,00 € TTC sera appliqué.

- Atelier SEN (Systèmes Electroniques Numériques) :

Les objets confectionnés réalisés par les élèves et acquis par eux sont considérés comme des exercices pédagogiques et leurs sont cédés au prix coûtant.

Si ces objets sont vendus à d'autres personnes, un pourcentage de 20 % sera appliqué en plus.

En cas de travaux nécessitant une facturation horaire, celle-ci sera de 15,00 € TTC et ne s'applique pas en cas d'exercice pédagogique. Les pièces détachées nécessaires pour les réparations seront facturées aux clients au prix brut du fournisseur sans déduction de la remise éventuellement consentie par le fournisseur au lycée.

Pour chaque objet confectionné un tarif de prise en charge de 3,00 € TTC sera appliqué.

- Pour la réalisation d'objets confectionnés de grande valeur, le Conseil sera informé a posteriori du détail de tout O.C. d'un montant supérieur à 2 500 € ; son accord préalable sera sollicité pour tout O.C. d'un montant supérieur à 5 000 €.